



Mairie de La Seyne-sur-Mer

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 27 NOVEMBRE 2018

Ville de La Seyne-sur-Mer
Département du Var

ARRONDISSEMENT DE
TOULON

N°DEL/18/175

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION "LA SEYNE COEUR DE VILLE"

Nombre de CONSEILLERS en exercice : 49

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept Novembre, à 8H00, le Conseil Municipal s'est assemblé en Séance Publique en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc VUILLEMOT, Maire.

Etaient présents

Marc VUILLEMOT, Anthony CIVETTINI, Claude ASTORE, Jean-Luc BIGEARD, Christian BARLO, Isabelle RENIER, Christian PICHARD, Joëlle ARNAL, Rachid MAZIANE, Makki BOUTEKKA, Danielle DIMO-PEREZ-LOPEZ, Jocelyne LEON, Christiane JAMBOU, Jean-Luc BRUNO, Michèle HOUBART, Robert TEISSEIRE, Claude DINI, Corinne SCAJOLA, Yves GAVORY, Marie VIAZZI, Salima ARRAR, Bouchra REANO, Louis CORREA, Joël HOUVET, Alain BALDACCHINO, Virginie SANCHEZ, Damien GUTTIEREZ, Joseph MINNITI, Corinne CHENET, Jean-Pierre COLIN, Nathalie BICAIS, Sandra TORRES, Romain VINCENT, Sandie MARCHESINI, Nathalie MILLE, Daniel BLECH, Nathalie MIRALLES

Etaient absents

Martine AMBARD, Christopher DIMEK

Etaient excusés

Raphaële LEGUEN	Jean-Luc BRUNO
Denise REVERDITO	Claude DINI
Marie BOUCHEZ	Jean-Luc BIGEARD
Eric MARRO	Christian PICHARD
Any BAUDIN	Bouchra REANO
Florence CYRULNIK	Isabelle RENIER
Riad GHARBI	Christian BARLO
Olivier ANDRAU	Louis CORREA
Reine PEUGEOT	Joël HOUVET
Danielle TARDITI	Virginie SANCHEZ

Christian PICHARD a été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

LE CONSEIL AINSI CONSTITUE,

Rapporteur : Monsieur Anthony CIVETTINI, Maire Adjoint

Considérant le projet visant à redynamiser l'appareil commercial du centre ville de La Seyne-sur-Mer en partenariat avec la Ville de La Seyne-sur-Mer et les Chambres Consulaires,

Considérant la décision n°16-1663 du 28 décembre 2016 d'attribution de subvention du FISAC du secrétariat d'État chargé du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire,

Considérant la convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la Ville et l'association,

Considérant le rôle important de cette association de commerçants du centre-ville,

Considérant la politique de redynamisation du Centre Ville avec entre autres des animations et plus particulièrement durant la période festive de Noël,

Considérant le coût de ces festivités, il convient d'allouer une subvention exceptionnelle à l'association "La Seyne coeur de Ville" de 35 000 €,

Ceci étant exposé, il est proposé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- * octroyer pour une subvention exceptionnelle de 35 000 € à l'association "La Seyne coeur de Ville",
- * modifier le total des subventions de droit commun en conséquence soit 1 347 625 €,
- * autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents,
- * imputer les dépenses au chapitre 65 - article 6574 du budget de la Commune.

La proposition est soumise au vote de l'Assemblée.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

POUR : 46
ABSTENTION : 1 Joseph MINNITI

Transmission à la Préfecture du Var

Pour Extrait conforme

Le :

Marc VUILLEMOT

Publication le :

Rendu exécutoire le :

**Maire de La Seyne-sur-Mer
Vice-Président de
Toulon-Provence-Méditerranée**